



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Toulon, le 08 OCT. 2024

Délégation Départementale du VAR

Service Santé-Environnement

Affaire suivie par : Alexandra MURIEL

Téléphone : 04 13 55 89 28

Courriel : alexandra.muriel@ars.sante.fr

Réf : DD83/SE/2024/ 342

P.J. :

Copie à :

Le Directeur Général

à

DDTM

Service Mer et Littoral

Bureau environnement marin

Boulevard du 112ième Régiment d'Infanterie

CS 31209

83070 TOULON CEDEX

OBJET : ST RAPHAEL et FREJUS– AENV IOTA - Dragages de l'embouchure de la Garonne et du Pédégal et rechargement de plages.

V/Réf : Votre transmission du 08/08/2024 – affaire suivie par Patrick GRASSELLI

Dans le cadre du projet de travaux mentionnés en objet, vous avez bien voulu demander mon avis sur la demande d'autorisation déposée par ECAA, portant sur un volume annuel de 5000 m³ et une durée de 10 ans.

L'embouchure se situe non loin des plages de Fréjus (Sablettes, République Capitole) et du Veillat, bénéficiaires du rechargement de sable. Ces zones de baignade constituent le seul enjeu sanitaire identifié par mes services.

Le dossier liste différentes mesures permettant de limiter les impacts sur le milieu :

- ✓ Des dispositions sont prévues par le pétitionnaire afin de prévenir toute pollution accidentelle sur le chantier :
 - Un kit environnement permettant la récupération des hydrocarbures (buvards, ...)
 - Un barrage anti-pollution à disposition
- ✓ Les sables extraits feront l'objet d'analyses sédimentaires afin d'en vérifier leur qualité.
- ✓ Il est prévu de suspendre les travaux en cas de panache turbide sur la zone d'extraction, avec installation d'un barrage anti-MES si nécessaire.

Même si le dossier indique que les opérations de dragage seront effectuées en dehors de la saison balnéaire, il conviendra néanmoins de veiller à une interdiction temporaire de la baignade dans la baie de St Raphaël pendant la phase travaux au moyen d'un affichage visible et explicite. En effet, des baigneurs sont souvent présents sur les plages en dehors de la saison de surveillance.

Sous réserve de la prise en compte de la remarque susvisée, j'émet un **avis favorable à ce dossier**.

P/De
Pour le directeur général de l'agence
régionale de santé PACA
par délégation.

**L'ingénieur du Génie
Sanitaire
C. DE DONATO**